DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Mairie de BELCASTEL
12390

NOMBRE DE MEMBRES afférents au Conseil Municipal	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
11	10	09

Séance du 10/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE.

Date de la Convocation : 03/12/2025 *Date d'affichage :* 03/12/2025

Madame Régine RIGAL a été nommée secrétaire de séance.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL. INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)_DE_2025_73

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu la délibération du conseil municipal n°30 du 14/05/2024 concernant le Transfert au SIEDA de l'exercice de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVA)

Considérant que ENEDIS est amenée à réaliser des travaux de raccordement électrique d'une borne de recharge pour véhicules électriques demandée par le SIEDA,

Considérant qu'une canalisation souterraine doit être installée sur les parcelle cadastrées A-711 et A-1013 à Belcastel sur une bande de 0.3 m de largeur et 35 m de longueur (traversant la RD 285 et les deux parcelles privées de la commune de Belcastel, citées ci-dessus)
Considérant qu'une borne de repérage sera établie, si besoin et qu'un ou plusieurs coffrets seront encastrés sur la propriété communale

La société ENDEDIS sollicite la Commune pour la constitution d'un acte de servitude
L'ensemble de cette servitude est accordé à titre gratuit.

Une convention entre ENEDIS et la Ville de BELCASTEL est proposée afin :
- d'autoriser ENEDIS à pénétrer sur cette parcelle dans le cadre de sa mission de concessionnaire du réseau de distribution publique d'électricité,
- d'autoriser ENEDIS à établir les ouvrages définis à l'art 1 de la convention annexe à la présente pour la durée de ceux-ci ou tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :
- d'approuver les dispositions de la convention ci-annexée,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tous les actes y afférents.

Vote : Pour : 09 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,
Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par
- Publication le 15/12/2025
- Transmission au contrôle de légalité le 15/12/2025